

DECISION N° 86 - 2026

Portant validation de convention de mise à disposition de l'Abbatiale avec la Société SETIMAGE KOUNY pour l'organisation d'un Salon des Antiquaires.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec la Société SETIMAGE KOUNY ;

Considérant le projet d'un Salon des Antiquaires organisé par la société SETIMAGE KOUNY au sein de l'Abbatiale.

Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

DECIDE :

De valider la convention de mise à disposition de l'abbatiale avec la Société SETIMAGE KOUNY pour réaliser un Salon des Antiquaires.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 10/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

